

Séance du 11 septembre 2024

DCM N° 2024-49

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Date de la convocation		
04/09/2024		
Date d'affichage		
12/09/2024		

L'an deux mil vingt-quatre

Et le onze septembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice
 MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine
 MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

8 Absents : BATESTTI Gilles, MALAFRONTÉ Christine, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo,

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, Premier Adjoint au Maire, expose la nécessité de doter notre parc automobile vieillissant de nouveaux véhicules,

Acquisition d'un véhicule
 le voirie : Plan de
 financement.

Aussi, il propose que la Commune se dote d'un véhicule utilitaire neuf avec benne et grand coffre de marque Citroën Jumper 7 CV fiscaux.

Ce véhicule permettra aux services techniques de la ville de transporter différents matériels dont le service a besoin lors d'activités et manifestations diverses.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 31 647,93 € H.T. aussi, Monsieur Louis POZZO DI BORGIO propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce véhicule et d'adopter le Plan de Financement ci-après :

Collectivité de Corse	50%	15 823, 965 €
Part communale	50%	15 823, 965 €
TOTAL H.T		31 647, 93 €

.../...

DCM N° 2024-49

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- L'opération acquisition d'un camion-benne Citroën Jumper pour un montant de 31 647,93 € H.T. ainsi que le Plan de Financement proposé.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT

- Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Commune en Section d'Investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

